



Le Saint-Siège

***DISCOURS DU PAPE PIE XII
AUX PARTICIPANTS À LA CONFÉRENCE DIPLOMATIQUE DE L'ORGANISATION
INTERNATIONALE DE L'AVIATION CIVILE****

Mardi 23 septembre 1952

Nous apprécions vivement, Messieurs, votre déférent hommage et le désir, que vous manifestez, de Nous intéresser à vos travaux. Vous savez avec quelle sollicitude Nous suivons et encourageons tous les efforts de ceux qui, responsables du progrès bien ordonné de notre civilisation, consacrent leur activité à faire régner entre les individus et les nations plus de compréhension et de respect mutuel, et qui à cette fin élaborent un ensemble de règles juridiques destinées à faciliter la solution pacifique des problèmes délicats, que suscite la complexité toujours plus vaste des relations humaines.

Aussi voudrions-Nous vous exprimer tout l'intérêt que Nous portons à cette première Conférence Diplomatique réunie par l'Organisation Internationale de l'Aviation Civile. Parmi les traits caractéristiques de notre époque et de ces vingt dernières années en particulier, le développement extraordinaire de l'aviation tient une place de choix. On regrettera sans doute que, parmi les motifs d'une évolution si rapide, il faille ranger les nécessités d'un conflit inhumain. Mais au moins peut-on se réjouir de voir appliquer maintenant au service de la paix les découvertes et les perfectionnements magnifiques, dont a bénéficié la navigation aérienne. Celle-ci compte à présent parmi les moyens de contact privilégiés entre les divers pays. Non seulement ces conquêtes spectaculaires ont attiré sur elle l'attention générale, mais l'augmentation de la vitesse, de la sécurité, l'intensification du trafic lui gagnent un nombre croissant d'utilisateurs, la désignent tout naturellement pour les communications rapides à longues distances. Un réseau de plus en plus serré se tisse autour du globe, qui trace des chemins directs entre les pays les plus éloignés.

On comprend dès lors que surgissent à cette occasion des problèmes juridiques nouveaux, qui demandent l'adaptation et la mise au point des conventions anciennes. La question, à la quelle vous vous attachez, Nous paraît, dans ses données toutes matérielles, un exemple-type des

situations juridiques créées par notre civilisation. Pour démêler le jeu des responsabilités dans le cas de dommages causés au sol à des tiers par un appareil étranger et pour en assurer la juste réparation, il faut posséder sans doute une connaissance théorique des principes du droit et de leurs applications actuelles, mais il n'est pas moins nécessaire de réaliser l'entente des différents pays au sujet des points de procédure et des mesures qui ne se déduisent pas immédiatement des principes généraux.

Vous mettez ainsi en œuvre les deux outils principaux, grâce auxquels l'humanité édifie les civilisations : l'étude objective d'une situation donnée et l'accord des volontés, qui impose à cette civilisation de fait son cachet humain. Que surgissent des obstacles, des difficultés, des incertitudes, nul ne s'en étonnera. Mais il appartient à la volonté droite et sincère d'appeler à son aide tous les moyens raisonnables pour en triompher, pour amener aussi près que possible de leur perfection les institutions de défense et de protection ayant pour but de garantir les individus et les peuples des coups du hasard et de la mauvaise volonté. C'est le mérite des hommes de loi, qui s'appliquent à résoudre des problèmes d'apparence parfois modeste, mais dont trop souvent les graves conséquences révèlent la portée réelle.

Vous réunissez ainsi en votre tâche les deux extrêmes : continuateurs d'une tradition aussi vieille que l'humanité, vous en étudiez les points d'application dans une conjoncture issue de la vie la plus actuelle. Depuis que les hommes essaient d'organiser une communauté, ils ont éprouvé le besoin d'institutions juridiques non pas d'abord pour sauvegarder les intérêts économiques ou financiers, mais pour permettre l'éclosion des vraies valeurs humaines, qui ne sauraient croître et s'épanouir sans la nécessaire garantie des personnes et des biens.

Il vaut la peine de continuer aujourd'hui la même entreprise. Sans doute vous attachez-vous dans l'immédiat à la protection d'intérêts temporels, mais il importe de se souvenir qu'ils conditionnent l'existence de biens supérieurs et tirent de là leur sens véritable. Les exigences les plus hautes de la personnalité humaine, son développement moral et religieux appellent aujourd'hui l'existence et le fonctionnement d'institutions destinées à — prévenir les conflits, que suscite souvent entre les nations le souci de défendre leurs intérêts matériels. C'est pourquoi l'Église s'intéresse à vos travaux, les encourage et souhaite qu'ils contribuent à fortifier dans les relations internationales le climat de compréhension mutuelle. Elle sait que son message spirituel trouve un écho plus net et plus profond dans une atmosphère pacifiée, fruit des efforts conjugués de tous ceux qui, comme vous, s'attachent, dans leur spécialité, à réaliser un accord aussi universel que possible.

C'est dans ces sentiments que Nous vous félicitons de tout cœur. La Providence, qui sans cesse guide l'humanité sur les routes nouvelles, où l'engage son désir de progrès et d'unification, ne manquera pas d'inspirer votre travail, et Nous prions Dieu de vous combler, ainsi que ceux qui vous sont chers, de ses meilleures bénédictions.

* *Discours et Messages-radio de S.S. Pie XII, XIV,*
Quatorzième année de Pontificat, 2 mars 1952 - 1^{er} mars 1953, pp. 339-341
Typographie Polyglotte Vaticane

L'Osservatore Romano 25.9.1952, p.1.

Documents Pontificaux 1952, p.482-484.

L'Osservatore Romano. Édition hebdomadaire en langue française, n°40 p.1.

La Documentation catholique, n°1132 col.1285-1286.